



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Iraq

Question écrite n° 60528

Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des résidents du camp Liberty en Irak. Le Haut-commissariat des Nations-unies pour les réfugiés (HCR) a fait part dans une déclaration publiée le 27 juin 2014 de sa vive inquiétude quant à la situation des résidents du camp Hurriyah (Liberty) dont la sécurité est fortement menacée. L'intensification des violences depuis les attaques sur Mossoul survenues le 10 juin 2014 met en effet en danger la vie de plusieurs milliers de réfugiés iraniens du camp Liberty près de Bagdad. Les résidents de ce camp ont en effet subi en 2013 trois séries d'attaques aux roquettes. En raison de l'escalade de la violence et des problèmes de sécurité dans la ville de Bagdad, le personnel des Nations-unies travaillant avec les résidents a dû être relogé hors de la zone. Selon le HCR, le besoin urgent de relocaliser les résidents du camp Hurriya justifierait une évacuation extraordinaire vers une plateforme temporaire d'où ils pourraient être progressivement relogés dans des pays tiers. Aussi, elle lui demande quelles mesures la France entend mettre en oeuvre afin de soutenir les propositions du HCR pour assurer la sécurité et la protection des civils réfugiés dans cette région.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par la situation des résidents du camp Liberty en Irak et des risques de violence à leur encontre. Elle a fermement condamné les attaques survenues en 2013 contre ce camp et rappelle régulièrement aux autorités irakiennes qu'il leur appartient d'assurer la sécurité de ses habitants et de leur fournir les conditions de subsistance appropriées. Un accord, signé le 25 décembre 2011, entre les autorités irakiennes et les Nations unies, prévoit un processus de détermination par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) du statut de réfugié en vue d'une réinstallation définitive des habitants du camp Liberty dans des pays tiers. La France, consciente de l'urgence, partage la volonté qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais pour les résidents de ce camp. C'est pourquoi elle souhaite que le plan des Nations unies se poursuive avec la coopération de toutes les parties. La France est prête, dans le cadre d'un effort global de la communauté internationale, à y contribuer.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60528

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5906

Réponse publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6647